



CENTRE CORSE
CENTRU DI CORSICA

Novembre 2015

Programme LIFE Basse vallée du Tavignanu

-
Fonctionnalité, habitats rivulaires,
et faune patrimoniale du bas
Tavignanu



Rapport intermédiaire 1



Sommaire

PARTIE A : INFORMATION ADMINISTRATIVE.....	1
1. Information générale (A1).....	1
2. Bénéficiaire coordinateur (A2, A3 et A4).....	1
3. Bénéficiaires associés (A5)	1
4. Co-financeurs (A6)	2
PARTIE B : DESCRIPTION DU PROJET.....	2
1. Résumé du projet (B1).....	2
1.1. Objectifs.....	2
1.2. Actions et moyens prévus	3
1.3. Résultats attendus.....	5
1.4. Impact sur le climat	5
1.5. Thème et projet ciblé	6
2. Description du site (B2a)	6
2.1. Principales utilisations des terres.....	6
2.2. Description scientifique	8
2.3. Importance du site pour les espèces et habitats ciblés	9
3. Localisation du site (B2b)	11
4. Description des espèces (B2c)	12
4.1. <i>Alosa falax</i> Lacepède, 1803.....	12
4.2. <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	14
4.3. Forêt-Galerie à <i>Salix alba</i> et <i>Populus nigra</i> (92A0).....	17
4.4. Sources pétrifiantes avec formation de tuf – Cratoneurion (7220)*	18
5. Les enjeux de conservations (B2d).....	19
6. Actions de conservation réalisées ou en cours (B2d)	22
7. Caractère démonstratif, innovant ou de meilleures pratiques du projet (B3)	23
7.1. Meilleures pratiques.....	23
7.2. Démonstration.....	23
7.3. Innovation.....	24
8. Valeur ajoutée Européenne du projet (B3)	24
9. Effort pour réduire l’empreinte carbone du projet (B3).....	25
10. Effets socio-économique (B3).....	26
11. Partie prenantes (B4).....	27

12.	Contraintes et risques liés au projet (B5)	27
13.	Valorisation des résultats du projet (B6)	28
PARTIE C : DETAIL DES ACTIONS PROPOSEES.....		Erreur ! Signet non défini.
1.	A/ Actions préparatoires (C1a).....	Erreur ! Signet non défini.

PARTIE A : INFORMATION ADMINISTRATIVE

1. Information générale (A1)

Titre

Fonctionnalité, habitats rivulaires, et faune patrimoniale du bas Tavignanu

Functionality, riparian habitats and wildlife of Tavignanu

Acronyme

LIFE Basse vallée du Tavignanu

Domaine prioritaire

LIFE Nature

Date de début

Mars 2017

Date fin

Décembre 2022

2. Bénéficiaire coordinateur (A2, A3 et A4)

Communauté de communes de l'Oriente (CCOriente)

3. Bénéficiaires associés (A5)

Groupe Chiroptère Corse

Fédération de pêche de Corse

ONEMA

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Corse

Le CPIE Centre Corse

Conservatoire Botanique National de Corse

Hydrowatt/commune de Giuncaggio

Université de Corse

4. Co-financeurs (A6)

Etat / DDTM

Agence de l'eau

CTC/OEC

CD2B

PARTIE B : DESCRIPTION DU PROJET

1. Résumé du projet (B1)

1.1. Objectifs

Bien commun mais fragile, l'eau est aujourd'hui au cœur des débats et des attentions tant sur sa qualité que sa quantité. Parallèlement, le rôle fonctionnel des hydrosystèmes et des ripisylves sont souvent sous-estimés dans la gestion visant à la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des habitats et espèces associées. Toutefois, la protection des espèces et habitats patrimoniaux, marqueurs d'un bon fonctionnement hydrologique, est indissociable de la gestion de l'eau.

Depuis l'élaboration du document d'objectifs, scientifiques, gestionnaires, propriétaires et collectivités locales travaillent sur la restauration de la fonctionnalité du Tavignanu et la conservation des espèces patrimoniales dans le cadre du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignanu » FR9400602. Dans ce cadre, la communauté de communes de l'Oriente a souhaité mener une politique globale de restauration et de valorisation du bas Tavignanu. Une étude lancée début 2016 a permis de réaliser un diagnostic complet du bas Tavignanu, de définir les enjeux et de déterminer un plan d'action pour la remise en état du fleuve tant écologique que morphologique. En effet, le bas Tavignanu souffre de perturbations et de dysfonctionnements qui se répercutent sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, la restauration des ripisylves est un enjeu prioritaire au vue de son rôle essentiel au bon fonctionnement des cours d'eau.

En se basant sur le plan de gestion réalisé au préalable, l'objectif du présent projet est d'expérimenter des techniques de restauration hydro-morphologique du fleuve et des milieux rivulaires afin de préserver des habitats et une continuité écologique terrestre et aquatique favorable aux espèces patrimoniales associées à ce cours d'eau. Il concerne 45 km de cour d'eau et 749,71 hectares sur la ZSC FR94 00602 « Basse vallée du Tavignano ». Finalement,

ce projet cible principalement trois espèces emblématiques, inscrites à l'Annexe II et IV de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE) : *Rhinolophus hipposideros* Bechstein, 1800 (le petit rhinolophe), *Myotis emarginatus* E. Geoffroy, 1806 (le murin à oreilles échancrées) et *Alosa fallax* Lacepède, 1900 (l'alose feinte). Il vise également à conserver un habitat prioritaire ; sources pétrifiantes avec formation du tuf *Cratoneurion* (7220) et restaurer des habitats d'intérêt communautaire et principalement les forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra* (920A).

1.2. Actions et moyens prévus

Les actions de ce projet s'articulent autour de trois grands axes :

- Des actions préparatoires indispensables à la bonne réalisation des actions concrètes de restauration : étude d'avant-projet des travaux, études spécifiques, procédure réglementaire, animation foncière. [Sur les sites qui le nécessitent et dont la maîtrise actuelle de la communauté de communes n'est pas suffisante, une maîtrise foncière sera effectuée afin de réaliser une délégation de gestion à une structure gestionnaire.](#)
- Des actions concrètes de restauration de la fonctionnalité du fleuve, des habitats rivulaires et de la continuité écologique seront mises en œuvre : travaux de renaturation des habitats dégradés, réhabilitation hydro-morphologique, restauration des berges, restauration des ripisylves, lutte contre les espèces exogènes envahissantes, [suppression ou aménagement d'ouvrages...](#) Un suivi des impacts du projet et de l'évolution de la restauration sera réalisé : mise en place d'indicateurs, suivis scientifiques, évaluation de l'impact socio-économique et [des services écosystémiques du projet.](#)
- Finalement, une sensibilisation de la population et des acteurs locaux sera réalisée ainsi qu'une diffusion des résultats du projet : conception d'outils d'information, de communication et de sensibilisation pour divers publics (gestionnaires, scientifiques, élus locaux, population, scolaire...) [site web dédié au projet, une exposition de 10 panneaux, une plaquette de présentation, 1 poster, un parcours pédagogique et de découverte du site, un rapport de vulgarisation et un rapport scientifique et un colloque de restitution des travaux et d'un plan de conservation après LIFE.](#)

Menaces	Actions	Résultats attendus
M1 : Modification hydro-morphologique du fleuve et de sa fonctionnalité naturelle	A compléter avec le code des actions	Restauration de la fonctionnalité du fleuve. Restauration des caractéristiques physique du fleuve régissant les écosystèmes alluviaux. Rééquilibrer la dynamique hydrologique du fleuve. Communiquer et transmettre les expériences et résultats acquis.
M2 : Interruption de la continuité écologique du fleuve, présence d'obstacle infranchissable dans le lit du fleuve	A compléter avec le code des actions	Restaurer la continuité écologique via l'aménagement d'obstacles infranchissable pour la faune aquatique. Restaurer des zones de reproduction. Communiquer et transmettre les expériences et résultats acquis.
M3 : Dégradation de la ripisylve, présence d'espèces exogènes envahissantes	A compléter avec le code des actions	Restauration des paysages rivulaires. Restauration de la ripisylve et de ses fonctions, de la continuité de la bande rivulaire et de la diversité floristique associée. Maintien d'habitats favorables à <i>Rhinolophus hipposideros</i> et <i>Myotis emarginatus</i> . Lutte contre les espèces exogènes envahissantes. Lutte contre l'érosion des berges. Communiquer et transmettre les expériences et résultats acquis.
M4 : Altération de la qualité de l'eau par les activités anthropiques	A compléter avec le code des actions	Réhabilitation des habitats dégradés. Communiquer et transmettre les expériences et résultats acquis.

1.3. Résultats attendus

L'ensemble de ces actions, permettront de restaurer la fonctionnalité du fleuve et la continuité écologique aquatique et terrestre du site et ainsi augmenter et conserver les populations d'espèces en déclin notamment *Alosa fallax* (population génétiquement isolée sur ce site), *Myotis emarginatus* et *Rhinolophus hipposideros* (la plus importante population de Corse). D'autres espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales présentes sur le site tireront un bénéfice de ces actions notamment, *Emys orbicularis*, *Discoglossus sardus*, *Salaria fluviatilis*, *Salmo cettii*, *Anguilla anguilla*... Ces actions permettront également de restaurer et de maintenir en bon état de conservation les habitats communautaires suivants : rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (3260), mégaphorbiais hygrophiles d'ourlets planitiaux des étages montagnard à alpin (6430), sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220) et les forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra* (92A0). En effet, le plan de gestion **en cours** et les actions préparatoires permettront d'aboutir à des actions concrètes de restauration et de conservation. Ces dernières permettront de restaurer **XX km de ripisylve, XX berges, XX atterrissements...**

Ce projet nous permettra de bénéficier d'expériences et d'acquérir des techniques reproductibles sur d'autres sites en Corse ayant la même problématique ou sur d'autres sites en France ou en Europe du réseau Natura 2000.

La réussite de ces actions de démonstration mais aussi les points de faiblesses seront mises en valeur et transférer avec la plus grande transparence via des supports et des actions de communication.

La réalisation de ce projet de grande ampleur pour la Corse sera l'occasion de sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur le rôle écologique et hydrologique des écosystèmes aquatiques et rivulaires. Il représentera, en Corse, un exemple de taille dans l'implication d'une collectivité locale pour la gestion de l'eau et de son environnement.

1.4. Impact sur le climat

Les ripisylves, tout comme les massifs forestiers, ont leur rôle à jouer en tant que réserve de carbone et source d'oxygène. En effet, les forêts absorbent 20 à 100 fois plus de carbone par unité de surface que les terres cultivées et jouent un rôle déterminant dans la régulation du niveau de carbone atmosphérique. La restauration du bon état de conservation des ripisylves

participe au maintien de l'équilibre du bilan carbone du site en conservant leur statut de puits et donc indirectement participe à la lutte contre le changement climatique.

1.5. Thème et projet ciblé

Le projet présenté permet de mettre en œuvre la directive « Habitat Faune Flore (92/43/CEE) et de répondre aux objectifs du site Natura 2000 « basse vallée du Tavignano » FR9400602.

Ce projet répond principalement au projet prioritaire « Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblés dans un site Natura 2000 ». En effet, les actions qui seront mise en œuvre permettront de restaurer l'habitat d'intérêt communautaire forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra* (920A) qui constitue un habitat principale sur le site. Les actions visant à la restauration de la fonctionnalité du fleuve mais aussi visant à la conservation de la bonne qualité de l'eau permettront de maintenir en bon état de conservation l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire source pétrifiantes avec formation de Tuf (7220). La restauration des ripisylves améliorera l'habitat de *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis emarginatus* indispensable au maintien des populations du Tavignanu. Enfin, la restauration de la continuité écologique du fleuve permettra de restaurer les zones de frayères à *Alosa fallax* et de conserver les populations dans le Tavignanu, seul zone de reproduction de l'espèce en Corse.

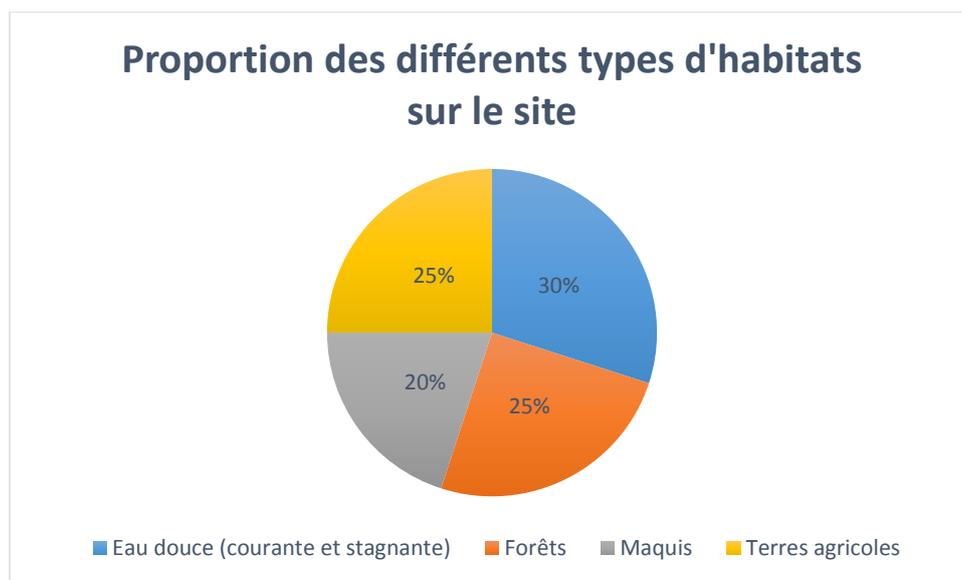
Ce projet s'intègre également dans le projet prioritaire suivant : « Projet ciblant les espèces allogène envahissantes dans la mesure où celles-ci sont susceptibles de détériorer l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ». En effet, les actions qui seront mise en œuvre viseront à restaurer la ripisylve vis-à-vis d'*Arundo donax*, espèce exogène à caractère envahissant, qui dégrade fortement l'habitat forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra* (920A) et qui forme une végétation homogène bien moins favorable à l'ensemble de la biodiversité associée au fleuve.

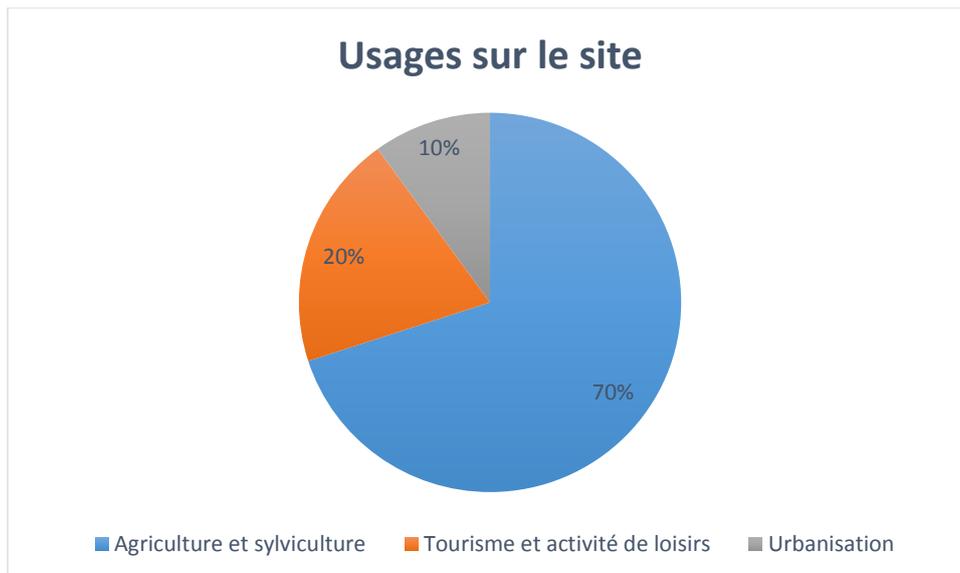
2. Description du site (B2a)

2.1. Principales utilisations des terres

Le site s'étend sur 749,71 hectares comprenant le Tavignanu et traverse 4 communes (Piedicorte-di-Gaggio, Giuncaggio, Antisanti et Aléria). Il est composé majoritairement du cours d'eau, l'eau douce (stagnante et courante) représente 30 % du site. Il est également

marqué par des espaces forestiers (subéraies, yeuseraies et ripisylves), ceux-ci représente 25 % du site, des espaces denses en maquis parfois utilisés également pour le pâturage qui représente 20 %. Dans la partie basse le site est marqué par des espaces agricoles le long du fleuve pour 20 %. L'activité agricole se compose principalement de vergers, d'élevage extensif de caprins et d'ovins, et de quelques cultures et prairies naturelles. Le foncier appartient pour 95 % à des propriétaires privés. C'est la raison pour laquelle, un volet très important du plan de gestion **en cours** est dédié à la concertation avec les propriétaires. Leur implication dans la restauration des habitats et espèces a déjà été observée via l'animation du site Natura 2000. L'agriculture et la sylviculture représente 70 % des usages. La région étant touristique, plusieurs activités de loisirs sont pratiquées sur le cours d'eau ou aux abords (kayak, jet-ski, pêche), celles-ci représentent 20 % des usages. L'urbanisation est peu marquée sur le site et correspond à 10 % de l'occupation du sol.





2.2. Description scientifique

Le Tavignanu prend sa source au lac du Ninu à 1743 m d'altitude dans le massif du Rotondo. Il parcourt environ 80 Km avant de se jeter en mer, près d'Aléria, sur la côte orientale avec un débit moyen de 11,7 m³/s. Il est possible de distinguer trois grands ensembles géologiques : le substratum granitique du haut Tavignanu, les schistes lustrés de Corte à la plaine orientale et les dépôts sablo-marneux du bas Tavignanu sur la plaine orientale. Le fleuve est alimenté par de nombreux cours d'eau et notamment la Restonica au niveau de Corte, le Vecchio quelques kilomètres plus loin et le Tagnone qui prend sa source sur les flancs de la Punta Paglia en Castagniccia et qui rejoint le Tavignanu dans la plaine, en rive droite.

Le site est composé de la partie basse du fleuve (lit mineur et majeur) et de ses terrasses alluviales sur une longueur de 45 Km. Le point culminant est à 202 m au lieu-dit Campo Buono à l'amont. Ce site présente une diversité de milieux et d'espèces très intéressantes : cours d'eau, sources pétifiantes, ripisylves, forêts, pelouses et maquis, dunes mobiles embryonnaires, prés salés méditerranéen, fourrés halophiles, vergers, prairies naturelles... Cette mosaïque de milieux permet l'installation de nombreuses espèces patrimoniales.

Le fleuve accueille *Alosa fallax*, son seul site de reproduction en Corse. *Salaria fluviatilis* et *Salmo cettii* sont également présentes dans les eaux du Tavignanu. La multitude de petit patrimoine bâti le long du cours d'eau permet la présence du *Rhinolophus hipposideros*. Le site héberge d'autres espèces de chiroptères telles que le *Myotis emarginatus*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis capaccinii*, *Miniopterus schreibersii*. La partie basse du fleuve accueille *Emys orbicularis*. La mosaïque de milieux et l'alternance entre prairies et espaces forestiers favorise la présence de *Testudo hermanni*. Le Tavignanu présente également des groupements de végétation rares et spécifiques issus des sources pétifiantes, habitats communautaires prioritaires.

2.3. Importance du site pour les espèces et habitats ciblés

Alosa fallax, espèce protégée au niveau nationale et inscrite à la directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE) annexe II et IV, est présente dans le Tavignanu et se reproduit, en Corse, uniquement dans ce fleuve. Avant la construction du barrage hydroélectrique de Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio, *Alosa fallax* était présente et se reproduisait sur les cinquante derniers kilomètres du cours d'eau (MRM, 1999), soit le périmètre du site. Aujourd'hui les zones de frayères de cette espèce sont situées exclusivement en aval du barrage. De plus, *Alosa fallax* présente dans le Tavignanu est bien éloignée génétiquement des populations du pourtour méditerranéen français mais les variations génétiques au sein de cette population sont faibles (Baglinière, 2013). Ce projet vise alors à mener les actions nécessaires à la restauration de la continuité écologique du fleuve, des zones de frayères et de la bonne qualité de l'eau afin de sauvegarder les populations présentes. Les actions qui seront menées permettront alors de limiter la dégénérescence de la population et de préserver cette ressource génétique particulière. Ce fleuve accueille également *Anguilla anguilla*, faisant l'objet d'un plan de gestion national décliné au niveau régional, ainsi que *Salaria fluviatilis* et la *Salmo cettii* toutes deux inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE).

Le site compte de nombreuses espèces de chauves-souris toutes protégées au niveau national et inscrites à la Directive « Habitat Faune Flore » (92/43/CEE) et *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis emarginatus*, espèces phares du site, sont particulièrement bien présentes. *Rhinolophus hipposideros* a profité de la déprise agricole pour s'installer dans la multitude de gîtes bâtis abandonnés le long du Tavignanu (le dernier recensement en 2014 comptait 474 femelles adultes pour 10 gîtes de reproduction). Cette espèce est exceptionnellement bien présente en Corse, l'île accueille avec Midi-Pyrénées plus de 50 % des effectifs estivaux alors que les populations sont en diminution dans le nord et le centre de l'Europe (disparu des Pays-Bas et du Luxembourg). Le Tavignanu est, en Corse, le site ayant la plus forte densité de *Rhinolophus hipposideros* (15,2 ind/Km² en 2011). La population de *Myotis emarginatus* approche les 2500 individus (recensement de 2013) répartis dans 3 ou 4 gîtes le long du fleuve. Ces espèces sont favorisées par des espaces en mosaïques avec des parcelles forestières, des prairies et de l'eau en abondance. Elles se déplacent surtout le long des lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres (Barataud, 2000). Elles chassent autour des feuillus de la ripisylve et au-dessus de l'eau, ces milieux sont alors une réserve de nourriture importante pour elles. L'association de la bande riveraine composée de plusieurs strates arborescentes avec des prairies de pâtures constitue un habitat préférentiel pour ces espèces. Le bas Tavignanu, comprenant l'ensemble de ces atouts, est alors un espace d'accueil très favorable. C'est pourquoi, des actions de restauration de ripisylve sont indispensables et seront menées pour maintenir les populations de *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis emarginatus*.

Le site est favorable à l'avifaune, plus de 90 espèces d'oiseaux ont été répertoriées. On peut notamment observer plus de 30 espèces d'oiseaux protégés qui se reproduisent sur le site tels que *Tachybaptus ruficollis*, *Ardea purpurea*, *Falco tinnunculus*, *Circus aeruginosus*, *Accipiter nisus*, *Charadrius dubius*, *Lullula arborea*... Les berges du site sont propices à la nidification de *Merops apiaster*, plus de 30 terriers actifs ont été comptabilisés en 2009. Le maintien des zones de reproduction est indispensable pour la bonne conservation de ces espèces.

De nombreux amphibiens, tous protégés au niveau national, sont présents sur le site. On peut noter la présence de *Discoglossus sardus* et *Discoglossus montalentii*, *Bufo viridis*,

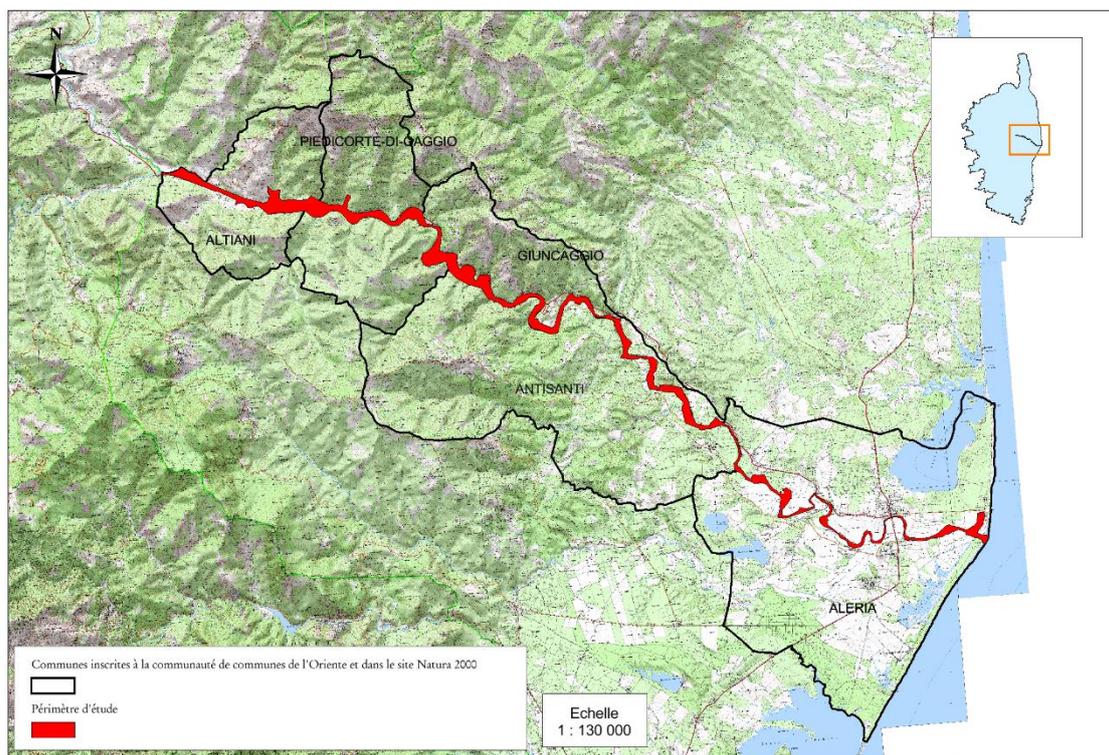
Euproctus montanus et *Salamandra corsica*. Proche de l'embouchure, au niveau des canaux de l'étang Del Sale mais aussi un peu plus en amont, est présente *Emys orbicularis*, inscrite en Annexe II et IV de la Directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CEE). Ces tortues trouvent sur ce site des milieux qui lui sont favorables, elles profitent notamment des eaux calmes du bas Tavignanu et des branches mortes dans l'eau et sur les berges pour se réchauffer au printemps. D'autres reptiles, moins inféodés aux milieux aquatiques, sont également présent sur le site, *Testudo hermanni*, *Euleptes europaea*, *Podarcis tiliguerta*, *Hierophis viridiflavus* et *Natrix natrix corsa*.

Le site, majoritairement composé du fleuve, présente un véritable potentiel pour la présence de ripisylve et notamment de l'habitat forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra* (92A0). Toutefois, cet habitat s'avère être considérablement dégradé notamment par la présence d'espèces exogènes à caractère envahissant, en particulier *Arundo donax* et *Ailanthus altissima*, mais aussi par les dysfonctionnements hydro-morphologique du fleuve. Des actions de restauration de la fonctionnalité du fleuve et des ripisylves permettront de restaurer et conserver cet habitat et ses fonctions écologiques.

Le Tavignanu est également exceptionnel par la présence de multiples sources pétrifiantes à tuf (7220) le long de son parcours. Une dizaine de sources ont été recensés sur le site dont certaines constituent des formations importantes avec un écoulement continu même en période d'étiage. La présence de ces sources représente un intérêt écologique particulier et requière une attention particulière. En effet, cet habitat, rare en Corse, est très fragile car il nécessite des conditions écologiques spécifiques. Le maintien d'une bonne qualité d'eau est indispensable à la conservation de cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire.

[Cartographie des habitats](#)

3. Localisation du site (B2b)



Cartographie des principales actions

4. Description des espèces (B2c)

4.1. *Alosa falax* Lacepède, 1803.

Statut de l'espèce

Liste rouge mondiale de l'UICN (LC)

Liste rouge européenne de l'UICN (LC)

Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (VU)

Annexe II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore)

Annexe III Convention de Berne

Annexe III Convention de Barcelone

Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national

Ecologie de l'espèce

Poisson anadrome, l'aloise effectue sa croissance dans les eaux littorales et migre vers les cours d'eau pour se reproduire. Elle est ainsi présente en aval des fleuves ainsi que dans les estuaires

où elle est pêchée. *Alosa fallax* commence sa montaison vers l'aval des fleuves en février, puis elle choisit un endroit caillouteux, à fort courant et assez profond (1,5 m à 4 m) pour frayer. La reproduction a lieu en avril-mai et se passe la nuit. Elle se caractérise par un phénomène sonore appelé « bull » : les aloses tournent en rond et frappent leur queue à la surface de l'eau. C'est dans ce tourbillon ainsi formé que la femelle va libérer de 85 000 à 15 000 ovules par Kg de poisson. La migration et la reproduction sont tributaires de la température de l'eau et se stoppent respectivement à 10°C et 15°C. Le temps d'incubation des œufs est très court (une semaine maximum). Les larves commencent leur développement entre les graviers puis rejoindront ensuite les berges plus calmes. Dès l'été, les alosons entameront leur dévalaison pour rejoindre les eaux peu profondes du plateau continental où ils atteindront leur maturité sexuelle (3 à 4 ans). Les adultes peuvent mesurer de 42 à 55 cm et peuvent se reproduire plusieurs fois au cours de leur vie en restant fidèle à leur lieu de fraie.

En eau douce les alosons ont un régime alimentaire composé en majorité de larves d'insectes puis ils s'orientent vers la faune aquatique lors de leur dévalaison et deviennent piscivores sur le plateau continental.

Il existe 6 sous-espèces d'alose feinte, en Corse, il s'agit d'*Alosa fallax rhodanensis*. Cependant, une étude génétique a montré l'existence d'une forte divergence génétique entre les aloses du Tavignanu et celles du pourtour méditerranéen français. *Alosa fallax* du Tavignanu représentent une ressource génétique originale pour l'espèce (Launey, Bernard et Baglinière 2012).

Taille de la population

Une étude de 1999 (Langon) a permis d'observer un banc d'une vingtaine d'aloses au pied du barrage de Cardiccia. Elle a également permis le recensement de frayères actives et potentielles. Des plongeurs ont observé un banc de taille similaire en été 2015. Ces observations ont permis de démontrer la présence de l'alose et la reproduction de l'espèce dans le fleuve mais en effectif plutôt restreint. De plus, la faible variabilité génétique à l'intérieur des populations Corse augmente les risques de consanguinité et réduit le potentiel adaptatif des populations (Launey, Bernard et Baglinière 2012).

Etat de conservation de la population

Sur les fleuves côtiers méditerranéens des régions Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur les populations d'*Alosa fallax* ont régressé et parfois même disparu. Le Tavignanu est le seul fleuve dans lequel *Alosa fallax* se reproduit en Corse. Ainsi le maintien des populations dans le Tavignanu est un enjeu majeur à l'échelle locale mais aussi à l'échelle nationale et européenne.

Avant la construction du barrage hydroélectrique de Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio, *Alosa fallax* était présente et se reproduisait sur les cinquante-cinq derniers kilomètres du cours d'eau, elle remontait jusqu'à Corte. Plusieurs zones potentielles de frayères ont été observées jusqu'à 10 Km environ en amont de la microcentrale (Langon, 1999). Le barrage constitue aujourd'hui un obstacle infranchissable par *Alosa fallax* lors de sa migration, qui réduit son aire de reproduction limitée à l'aval du barrage. En effet, la passe à poisson présente sur le barrage n'est pas adaptée à cette espèce. Celui-ci modifie également les sédiments en aval qui deviennent moins propices à la fraie. De plus, en aval du barrage, certains radiers peuvent constituer, en période de sécheresse, des obstacles à la circulation des aloses (Langon, 1999).

Ces obstacles participent au déclin de l'espèce et la restauration de la continuité écologique du fleuve, par l'aménagement du barrage, la restauration de la passe à poisson et [l'aménagement de seuils](#), paraît indispensable pour la conservation de cette espèce dans le Tavignanu.

4.2. *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Statut de l'espèce

Liste rouge mondiale de l'UICN (LC)

Liste rouge européenne de l'UICN (NT)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (LC)

Annexe II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore)

Annexe II Convention de Berne

Annexe I et II Convention de Bonn et Accord Eurobats

Liste des espèces des mammifères protégées sur l'ensemble du territoire français national

Ecologie de l'espèce

Rhinolophus hipposideros est le plus petit des rhinolophes européen. Cette espèce est favorisée par des espaces en mosaïques avec des parcelles forestières, des prairies et de l'eau en abondance. Les gîtes de reproductions sont souvent proche des territoires de chasse et l'espèce fait rarement de grands trajets pour aller vers les gîtes d'été, il est très cantonné à un territoire. *Rhinolophus hipposideros* préfère les grandes diversités de milieux sur des petites surfaces. Les populations se rassemblent en colonie vers le mois d'avril parfois associée avec d'autres espèces de chiroptères. Les colonies se dispersent vers le mois de septembre, après le sevrage des petits. Ce chiroptère va commencer l'hibernation en septembre – octobre suspendu au plafond ou le long d'une paroi. *Rhinolophus hipposideros* se nourrit essentiellement d'insectes et prioritairement ceux inféodés aux milieux aquatiques ou boisés humides tels que les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères.

Etat de conservation

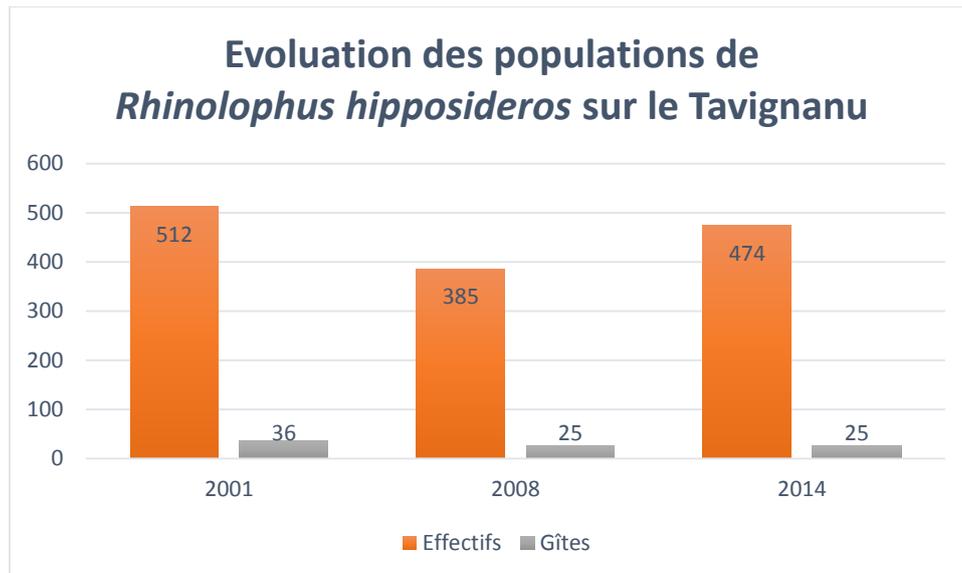
Rhinolophus hipposideros, espèce phare du site, a profité de la déprise agricole pour s'installer dans la multitude de gîtes bâtis abandonnés le long du Tavignanu (comme les pagliaghji, palmenti, anciens moulins, maisonnettes, ponts...). Cependant, le patrimoine bâti se dégrade au point que les charpentes et toitures ne sont plus favorables à son accueil ce qui le rend vulnérable. Plus de 50 % des gîtes fréquentés par plus de 20 individus sont aujourd'hui en mauvais état et des actions de restaurations sont en cours. *Rhinolophus hipposideros*, très cantonné à la basse vallée du Tavignanu, gîte à côté du fleuve et vient chasser sur le fleuve et dans les ripisylves. Les ripisylves constituent un corridor boisé essentiel au déplacement de cette espèce et une zone d'alimentation indispensable aux populations du Tavignanu, celle-ci sera d'autant plus favorable si elle est constituée d'essences diversifiées et de différentes strates. La restauration et la conservation de ripisylves est nécessaire au maintien des populations sur le territoire.

Taille de la population

L'espèce est en forte régression dans le Nord et le centre de l'Europe. En France, en 2014, 74 111 individus ont été recensés (en été) dont 21 172 en zone méditerranéenne. Cette espèce est très peu présente dans le nord de la France mais sa situation est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées. Ces deux dernières régions accueillent plus de 50 % des effectifs estivaux. Les populations de Corse sont estimées

à 10 000 individus l'été, ce qui représente 13 % des effectifs nationaux. L'île représente donc une ressource importante pour l'espèce.

Sur la basse vallée du Tavignanu, un inventaire de 2001 faisait état d'une population de 512 femelles adultes réparties en 36 gîtes. En 2008, le recensement ne dénombrait plus que 385 adultes soit un quart des effectifs en moins. En 2014, un nouveau comptage recensait 474 femelles adultes répartis dans 25 gîtes.



4.1. *Myotis emarginatus* (E. Geoffroy, 1806)

Statut de l'espèce

Liste rouge mondiale de l'UICN (LC)

Liste rouge européenne de l'UICN (LC)

Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (LC)

Annexe II et IV de la Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore)

Annexe II Convention de Berne

Annexe I et II Convention de Bonn et Accord Eurobats

Liste des espèces des mammifères protégées sur l'ensemble du territoire français national

Ecologie de l'espèce

Myotis emarginatus est un chiroptère plutôt grégaire et sédentaire qui s'active tardivement dans la saison (une majorité des individus sont encore en léthargie à la fin du mois d'avril). L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Sa limite d'aire de répartition

à l'est s'arrête au sud de la Pologne et va jusqu'au sud de la Turquie. Elle est connue dans presque toutes les régions de France. Cette espèce chasse en pleine nuit en prenant soin de rester proche des milieux forestiers. Elle prospecte régulièrement les feuillus, les arbres isolés et la surface de l'eau. *Myotis emarginatus* se nourrit essentiellement de diptères et d'arachnides. Bien que ses exigences écologiques soient souples, son habitat préférentiel est constitué de massifs forestiers à feuillus entrecoupé de zones humides dans les vallées alluviales. C'est pourquoi, les ripisylves du Tavignanu constituent un habitat prioritaire pour l'espèce.

Etat de conservation

En France, cette espèce, comme de nombreux chiroptères, est menacée par la disparition de gîtes de reproduction et la dégradation des milieux de chasse. En Corse l'espèce est globalement en bon état de conservation et la basse vallée du Tavignanu accueille une des plus grandes colonies de *Myotis emarginatus* en France soit 2500 individus. Cette colonie connue depuis 2000 se rassemblait chaque année dans un ancien moulin abandonné sur les rives du cours d'eau. Depuis 2013, la colonie a dû désertter cet ancien moulin en raison de la présence de fourmis prédatrices qui affectaient considérablement la colonie. La population semble s'être scindée en plusieurs colonies et déplacée dans 3 ou 4 gîtes dont 2 avérés. Cette espèce utilisant le fleuve et la ripisylve pour se nourrir et se déplacer, la restauration et le maintien du bon état de ces habitats permettrait de conserver cette population.

Taille de la population

Myotis emarginatus voit ses populations régressées dans les limites de son aire de répartition. En France, sa densité est très variable selon les régions et la richesse biologique des milieux. La Corse dénombre 7000 individus répartis dans 20 gîtes dont 2500 individus sont présents sur la basse vallée du Tavignanu. Cette population est sans doute l'un des plus importantes connues en France. Elle est aujourd'hui répartie en plusieurs colonies et une hausse significative de presque 500 individus a été observée dans un gîte de reproduction situé en aval du site sur la commune d'Aléria.

4.2. Forêt-Galerie à Salix alba et Populus nigra (92A0)

Statut de l'habitat

Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE).

Etat de conservation

En méditerranée, suite au Natura 2000, cet habitat semble stable bien que défavorable en terme de surface de l'habitat, de structure et fonction et d'état de conservation.

En Corse, cet habitat est largement présent le long des rivières et fleuves de l'île. Les forêts-galerie à *Salix alba* et *Populus nigra* représente XX % du site. Cet habitat est cependant en mauvais état de conservation. En effet, une espèce exotique à caractère invasif, *Arundo donax*, a remplacé les essences locales des ripisylves à 80 % sur le bas Tavignanu sur les 20 derniers kilomètres du cours d'eau. Les arbres sénescents sont remplacés par des espèces exogènes à caractère envahissant (*Arundo donax* et *Ailanthus altissima*). Cet habitat est également parfois en mauvais état dû à des pratiques culturales non favorables (coupe, arrachage...). XX % du site après restauration.

4.3. Sources pétrifiantes avec formation de tuf – Cratoneurion (7220)*

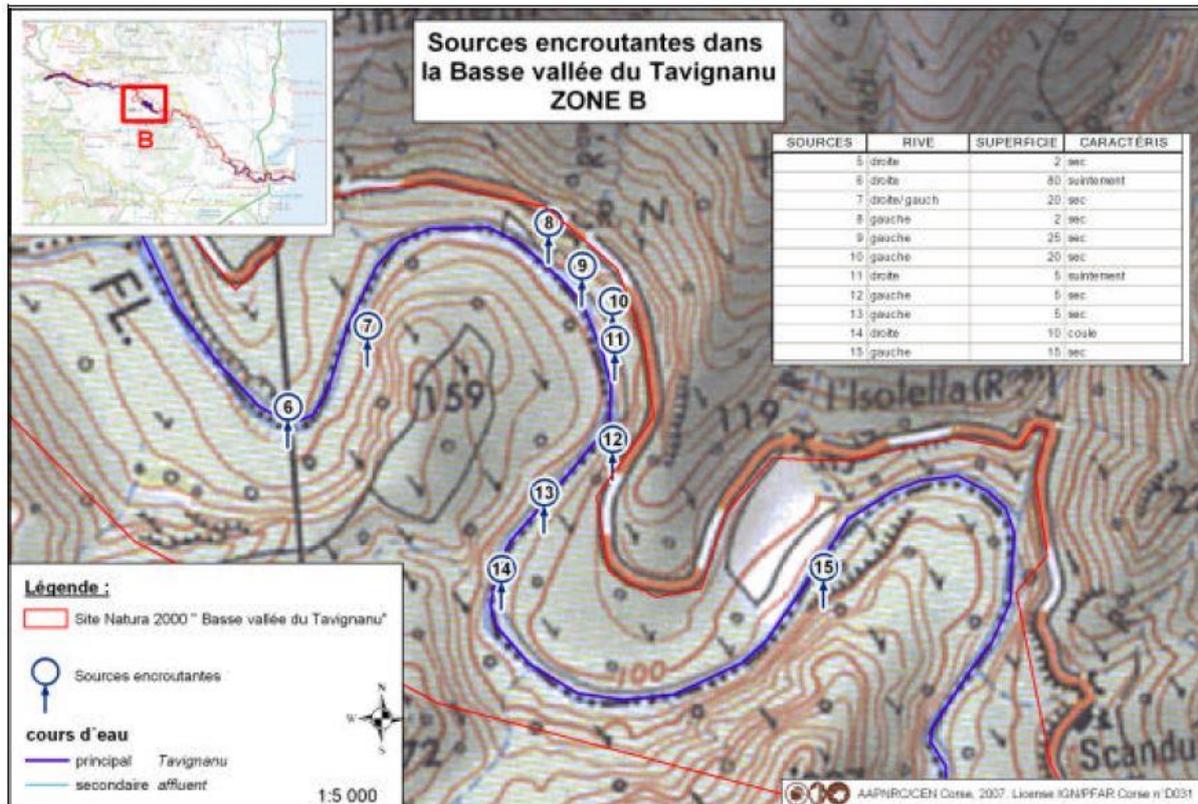
Statut de l'habitat

Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE).

Habitat prioritaire.

Etat de conservation

Dix sources pétrifiantes sont présentes dans le périmètre du site et représente moins de 1 % de la surface totale du site. Ces sources pétrifiantes sont en bon état de conservation bien que 8 d'entre-elles sont à sec en période estivale. Toutefois, le maintien de ce bon état de conservation dépend du maintien de la bonne qualité physico-chimique de l'eau et donc du bon fonctionnement hydrologique et écologique du fleuve.



5. Les enjeux de conservations (B2d)

Menace 1 : Modification hydromorphologique du fleuve et de sa fonctionnalité naturelle

Description

Plusieurs activités, obstacles et mauvaises gestions (barrage hydro-électrique, carrière, digues, suppression de ripisylves...) viennent modifier l'écoulement naturel du fleuve et son bon fonctionnement. Ces dysfonctionnements entraînent des modifications du régime hydrique du cours d'eau ; dégradation des habitats rivulaires, déconnexion des bras annexes, érosion...

[A modifier et compléter avec l'étude \(localisation, chiffre\)](#)

Impact sur l'habitat/l'espèce

L'obstacle et la modification de l'écoulement et du transport sédimentaire sur le fleuve entraînent des déséquilibres et dégradations des milieux aquatiques, des fraies d'*Alosa fallax*,

du méandrage naturel du fleuve, des zones d'épandage des crues. Ces dysfonctionnements impactent l'ensemble de l'hydrosystème et se répercute sur toute la faune et la flore du site.

[A modifier et compléter avec l'étude.](#)

Actions mises en œuvre pour répondre aux atteintes

Une action préparatoire prévoit la réalisation d'avants-projet (AX) pour l'exécution de travaux (CX) visant à la restauration de la continuité sédimentaire mais aussi la restauration hydro-morphologique du fleuve afin d'assurer le bon déroulement du transport naturel des matériaux solides du fleuve, le bon fonctionnement des réservoirs biologiques et de restaurer la dynamique naturelle du fleuve. Un suivi sera réalisé pour évaluer l'impact de cette restauration (DX).

[A modifier et compléter avec l'étude.](#)

Menace 2 : Présence d'obstacle dans le lit du fleuve

Description

Un barrage hydro-électrique installé en 1991 sur le Tavignanu vient interrompre la continuité écologique du fleuve. Celui-ci est situé à 24 Km de l'embouchure, à Cardiccia, sur la commune de Giuncaggio. Il comporte une passe à poisson mais non fonctionnelle pour *Alosa fallax* et peu efficace pour *Salmo Cettii*.

Impact sur l'habitat/l'espèce

Avant la construction du barrage hydroélectrique *Alosa fallax* était présente et se reproduisait sur les cinquante derniers kilomètres du cours d'eau. Ainsi, le barrage constitue aujourd'hui un obstacle infranchissable par cette espèce lors de sa migration, et limite son aire à l'aval du barrage. Le barrage empêche l'expansion des populations et les déconnecte de leur aire de reproduction initiale. Plusieurs dizaines de kilomètre en amont sont recolonisables par l'espèce si le barrage et notamment la passe à poisson est aménagée. Le barrage dont un écartement des grilles trop important entraîne également une très forte mortalité (80 %) chez les anguilles européennes lors de la dévalaison (passage dans les turbines).

Actions mises en œuvre pour répondre aux atteintes

Une action préparatoire prévoit la réalisation une étude de faisabilité de l'aménagement de la passe à poisson sous forme d'avant-projet (AX). Celle-ci découlera sur une action concrète de restauration de la passe à poisson(CX). Un suivi de la population d'*Alosa fallax* sera réalisé afin d'évaluer l'impact de la restauration (DX).

Menace 3 : Dégradation de la ripisylve et présence d'espèces exogènes envahissantes

Description

Le plan de gestion a permis de mettre en avant la détérioration des habitats rivulaires liés à l'expansion d'espèces exotiques et notamment *Arundo donax*. Celle-ci couvre presque 80 % de la ripisylve sur les 20 derniers kilomètres du fleuve. Il a également été observé des berges érodées, sans végétation, laissant place à l'installation d'espèces exotiques invasives telle qu'*Ailanthus altissima* ou créant des discontinuités dans la ripisylves.

Impact sur l'habitat/l'espèce

Le remplacement de la ripisylve naturelle par *Arundo donax* entraîne la dégradation de l'habitat Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus nigra*. L'homogénéisation de la végétation est bien moins favorable à *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis emarginatus* qu'une ripisylve formés d'essences locales, diversifiées à plusieurs strates. La dégradation de la ripisylve entraîne également un dysfonctionnement de l'écosystème global (érosion, diminution de la qualité de l'eau, diminution de la biodiversité...) qui n'est pas favorable à ces deux espèces de chiroptères. En effet, ces espèces, et particulièrement *Rhinolophus hipposideros*, se nourrissent et prioritairement de diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères. Ces insectes inféodés aux milieux aquatiques ou boisés humides sont dépendent du bon état de leur habitats. Pour le déplacement de ces espèces, la continuité des corridors boisés est importante. Un vide de 10 m semble être très handicapant pour *Rhinolophus hipposideros*.

Actions mises en œuvre pour répondre aux atteintes

Une action préparatoire prévoit la réalisation d'avant-projets (AX) pour la restauration des habitats rivulaires (CX) ; lutte contre les espèces invasives, restauration des ripisylves et de leur continuité...Un suivi sera réalisé pour évaluer l'impact de la restauration (DX).

Menace 4 : altération de la qualité de l'eau par les activités anthropiques

Description

L'ensemble des activités anthropique présentes sur le fleuve (extractions de matériaux, agriculture, tourisme...) viennent modifier la qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines du site.

- Rejet et lessivage de produits phytosanitaires
- Forte turbidité lors de rejet d'eau chargée en matière minérales
- Rejet de produits chimiques industriels et domestiques
- Franchissement du cours d'eau par les engins forestiers

A modifier et compléter avec l'étude.

Impact sur l'habitat/l'espèce

L'altération de la qualité physico-chimique est une cause importante de fragilisation de la faune et de la flore du site.

A modifier et compléter avec l'étude.

Actions mises en œuvre pour répondre aux atteintes

Des aménagements pour le franchissement du fleuve par les engins agricoles et forestiers est prévu (CX). La restauration de la fonctionnalité du fleuve et des habitats rivulaires permettra de redonner un pouvoir épurateur à la rivière. D'autres actions sont prévues en dehors du projet LIFE permettront de sensibiliser les agriculteurs et forestiers à la conservation des habitats rivulaires et de la bonne qualité de l'eau.

A modifier et compléter avec l'étude.

6. Actions de conservation réalisées ou en cours (B2d)

Ce présent programme propose des actions complémentaires aux actions déjà mise en œuvre. Dans le cadre du site Natura 2000, des actions de restauration des gîtes à *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis emarginatus* ont déjà été entreprises via des conventionnements entre les propriétaires et une structure gestionnaire. Des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques en faveur de la faune et de la flore ont été contractualisée par plusieurs

agriculteurs présents sur le site. Des actions de communication et de sensibilisation sont menées en continue sur le site et accentuées suite à la validation de la Charte du site fin 2015. Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope est en cours afin de cadrer certaines activités de loisir (jet-ski et canyoning) pour conserver les habitats à *Alosa Fallax* et *Emys orbicularis*.

Deux ZNIEFF de type 1 sont inscrites sur la zone du projet. Les Plans Locaux d'Urbanismes ou Plan d'Occupation des Sols ne prévoient pas la constructibilité du site visé par le projet.

7. Caractère démonstratif, innovant ou de meilleures pratiques du projet (B3)

7.1. Meilleures pratiques

Ce présent projet permettra de mettre en œuvre des pratiques reconnues pour être favorables aux espèces ciblées et déjà testées dans d'autres régions. Ces actions permettent la mise en œuvre de techniques appropriées, efficaces et rentables pour la conservation des espèces et des habitats. Celles-ci ont déjà fait leur preuve sur d'autres sites, dans d'autres régions : aménagement de passe à poisson, gestion de la ripisylves...

7.2. Démonstration

Ce projet vise à expérimenter des pratiques et techniques non encore utilisées en Corse pour des problématiques similaires. Celles-ci seront analysées, évaluées puis diffusées afin d'être transférées sur d'autres sites. Bien que les cours d'eau de Corse soient encore très naturels, de nombreux cours d'eau en Corse subissent les mêmes dégradation et contraintes que le Tavignanu. Les contraintes insulaires font que l'accès à l'électricité est difficile et la Corse privilégie la production autonome. Ainsi, de nombreux barrages hydro-electriques ont fleuri sur les rivières et fleuves de l'île. Sur les grands fleuves de Corse, les espèces exogènes envahissantes s'installent et les ripisylves ont tendance à se dégrader. Cependant, très peu de collectivités ou de gestionnaires se lancent dans des projets de restauration et de conservation des hydro-systèmes, des habitats rivulaires et de la continuité écologique. Ce présent projet sera un exemple pour la Corse des techniques et méthodes à mettre en œuvre pour la conservation des milieux et espèces aquatiques. De plus, la communauté de communes de

l'Oriente entend bien mener ce projet en concertation avec la population et l'ensemble des acteurs du site afin d'assurer l'acceptabilité de la démarche de tous. Les résultats seront diffusés à l'ensemble des gestionnaires et décideurs afin de mettre à leur disposition des solutions concrètes et réalisables.

7.3. Innovation

La prise de conscience de la communauté de communes de l'Oriente sur l'importance du fonctionnement des hydro-systèmes sur la conservation de la ressource en eau l'a menée à la volonté de porter un projet européen de cette ampleur pour répondre au besoin du territoire. Bien que les travaux prévus ne soient pas particulièrement innovants, la réalisation de travaux pour la restauration de la fonctionnalité d'un fleuve est une première pour la Corse.

8. Valeur ajoutée Européenne du projet (B3)

Le présent projet permet la mise en œuvre de la Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) et notamment la mise en œuvre de la protection et la gestion d'un site Natura 2000. Il va permettre de maintenir et restaurer sur le long terme le bon état de conservation des habitats 3260, 6430, 7220, 92A0 et le bon état de conservation des espèces de l'annexe II de la Directive « Habitat Faune Flore (92/43/CEE) : *Alosa falax*, *Rhinolophus hipposideros*, *Myotis emarginatus*, *Discoglossus sardus*, *Emys orbicularis*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Barbastella barbastellus*, *Miniopterus schreibersii*, *Myotis capaccini*, *Salmo cetti*.

Ce projet répond clairement aux orientations prioritaires du LIFE Nature : « améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ciblé dans un site Natura 2000 » et « projet ciblant les espèces exotiques envahissantes lorsque celles-ci sont susceptibles de détériorer l'état de conservation des espèces ou des habitats d'intérêt communautaire ». Sur cette dernière thématique, ce projet s'inscrit également dans la Stratégie de l'Union Européenne pour la Biodiversité à l'horizon 2020 qui a pour objectif la lutte contre les espèces allogènes envahissantes. Les thématiques abordées, à savoir la restauration de la fonctionnalité du fleuve et des habitats rivulaires pour la conservation de la ressource en eau permet clairement la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) qui vise à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et promouvoir leur utilisation durable. Ce projet

répond exactement aux objectifs et actions inscrites dans le SDAGE 2016 – 2021 pour le bassin Corse. Ainsi, ce projet s'intègre parfaitement dans les objectifs environnementaux européens et permet la mise en œuvre de sa stratégie.

Le soutien de l'Europe mais aussi sa reconnaissance sera un atout pour convaincre les acteurs locaux et collectivités de l'importance des problématiques traitées et les incitera à travailler dans ce sens. L'appui de l'Europe pour ce projet placera la conservation de la ressource en eau, des espèces et des habitats, important enjeu européen et mondial, au centre des priorités.

Les actions démonstratives mises en œuvre, après être validées, pourront être reprises sur d'autres sites en Corse et par d'autres pays Européen ayant les mêmes problématiques et sur des espaces plus importants. Le transfert de connaissances avec ces pays sera assuré par la mise à disposition des informations via le site internet et publications mais aussi par la participation à des colloques européens sur cette problématique. Ce programme prévoit de nombreuses actions de diffusion et de communication qui permettront l'appropriation des résultats par d'autres décideurs et gestionnaires ainsi que la mise en réseau de ces acteurs.

Le bas Tavignanu est d'intérêt majeur pour la conservation d'*Alosa fallax*, de *Myotis emarginatus* et de *Rhinolophus hipposideros* à l'échelle Européenne. En effet, ce dernier est en déclin dans le centre et le Nord de l'Europe alors qu'il est bien présent dans la vallée du Tavignanu ce qui fait de ce site une zone refuge et un réservoir de population très important pour l'espèce.

Alosa fallax, bien qu'elle reste abondante dans les fleuves français atlantiques, est en régression dans les fleuves méditerranéens. La Corse et notamment le Tavignanu accueille une colonie isolée et génétiquement singulière. Cette population représente alors une ressource génétique originale pour l'espèce et le Tavignanu est un réservoir pour cette espèce qui, en Corse, ne se reproduit que dans ce fleuve. Il est donc primordial et de la responsabilité de tous de mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées. Les actions ciblant ces deux espèces apportent une plus-value européenne indéniable.

9. Effort pour réduire l'empreinte carbone du projet (B3)

Les efforts pour réduire l'empreinte carbone seront concrets dans toutes les démarches du projet :

- Usage raisonné des moyens de transports

Les personnes en charges de la mise en œuvre du projet résideront sur place. Un système de covoiturage sera mis en place pour la participation aux réunions à l'intérieur et en dehors de l'île. La priorité sera mise sur l'utilisation de transport en commun lors des longs déplacements (bus, train) et l'utilisation du système de visio-conférence sera privilégié.

- Gestion quotidienne du projet et utilisation de l'énergie

Tout au long de la mise en œuvre du projet des efforts seront réalisés sur l'usage raisonné du papier et de l'encre, la mise en veille des appareils, le recyclage... Les outils de communication seront réalisés avec des matériaux respectueux de l'environnement (matériaux recyclés et recyclables, bois et entreprises certifiés PEFC). Les repas communs seront tant que possible organisés avec des entreprises locales utilisant des produits issus de l'agriculture biologique, de saison et locaux.

- Sélection de prestataires

Lors des appels d'offres, les cahiers de charges préciseront que les prestations devront être respectueuses de l'environnement et suivre les préceptes du développement durable. Cela fera partie de la grille d'évaluation des offres.

10. Effets socio-économique (B3)

La basse vallée du Tavignanu est un lieu touristique particulièrement apprécié pour la beauté et la diversité des paysages. Ce projet valorisera le site aux yeux de la population résidente mais aussi aux yeux des touristes et les incitera à respecter cet environnement. La restauration et la valorisation du bas Tavignanu participera au développement économique du secteur par l'attraction touristique du site et s'inscrira dans les objectifs du Groupement d'Action Local (programme européen Leader) qui vise au développement de l'éco-tourisme. De nombreuses actions de restauration concernent le domaine privé. Les propriétaires des zones retenues pour les travaux de restauration ont validés ces actions. Ce projet est une réponse à leur problème d'érosion, de dégâts liés aux crues et de gestion des sols. La concertation avec les riverains et acteurs locaux a été réalisée lors de la rédaction du plan de gestion mais aussi lors de la rédaction du document d'objectifs en 2008.

11. Partie prenantes (B4)

Au-delà des bénéficiaires associés et co-financeurs ce projet concerne l'ensemble des usagers du site. La restauration du bas Tavignanu leur sera à tous favorable. Ce projet cible particulièrement :

- Communes de la communauté de communes
- Les propriétaires riverains
- Les agriculteurs
- Les usagers (kayakistes, pêcheurs, touristes...)

12. Contraintes et risques liés au projet (B5)

Les actions concrètes de restauration seront principalement réalisées sur des terrains privés. L'accord des propriétaires est un préalable pour la réalisation des travaux. Une phase de communication auprès des propriétaires dans le cadre de ce projet est alors indispensable. Dans le cas de refus de la part des propriétaires lors de la concrétisation du projet, le comité de pilotage décidera des conséquences sur le projet et proposera une solution alternative pour mettre en œuvre l'action. Le recours à des conventions de gestion, baux ou rachats n'étant pas exclus. Pour limiter les refus potentiels, une phase de concertation [aura déjà eu lieu](#) lors de la réalisation du plan de gestion. [Voir quelle utilisation de la DIG](#)

Afin d'assurer le respect du cahier des charges d'entretien et des aménagements nous nous attacherons à impliquer l'ensemble des acteurs et la population dans le projet notamment à travers des conventions, des réunions publiques et des supports de communication et pédagogiques. La structure animatrice du site Natura 2000, à l'aide de la charte, communiquera sur les bonnes pratiques afin d'encourager les changements de pratiques. Le non-respect des mesures règlementaires amènera à des sanctions auprès des contrevenants. D'autre part, une implication de tous les organismes pouvant intervenir sur le milieu sont également impliqués dans le projet afin de coordonner les actions et garder une cohérence sur le territoire.

Enfin, en ce qui concerne le risque de retard dans la réalisation, des précautions ont été prises et du temps a été prévu à la fin du programme pour rattraper le retard éventuel notamment liées procédures administratives. Afin de pallier aux retards liés aux dossiers règlementaires

(loi sur l'eau et DIG), les procédures seront engagées dès la première année. Le personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet a été prévu en conséquence de l'ampleur du projet.

13. Valorisation des résultats du projet (B6)

Les actions qui seront réalisées ou poursuivies après la fin du projet

Les actions entreprises seront pérennisées et certaines actions devront être prolongées après la durée du programme LIFE. Il s'agira notamment des actions de suivis des habitats et espèces après restauration afin de pouvoir les évaluer correctement et justifier de leur réussite. D'autre part, certains aménagements nécessiteront un entretien au-delà du programme LIFE. Enfin, la diffusion des résultats et la communication sur le programme LIFE continuera bien après la fin programme.

Comment seront-elles réalisées ?

Ces actions seront réalisées dans le cadre du site Natura 2000 :

- Intégration des nouveaux acquis dans les documents d'aménagement et de gestion
- Mise à jour du document d'objectifs avec les nouveaux acquis
- Suivi technique et scientifique dans le cadre des missions des partenaires, de la structure animatrice du site Natura 2000 ou via des contrats d'études

Statut de protection en vertu du droit national ou local

Un linéaire important est déjà inscrit en Espace Boisé Classé par les communes concernées. Le projet prévoit de travailler avec les communes afin d'inscrire en Espace Boisé Classé l'ensemble des ripisylves du site pour qu'elles soient protégées. Ainsi, le classement empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Les coupes et abattages d'arbres, sauf certaines exceptions, seront soumis à autorisation. Le non-respect de ces mesures sera sanctionné au nom du code de l'urbanisme.

Que deviennent les équipements acquis ?

Les outils informatiques et les instruments de suivi scientifiques acquis continueront d'être utilisés, s'ils sont encore en état de fonctionner, par le bénéficiaire et bénéficiaires associés pour des actions et des études d'intérêt environnemental et en priorité pour le site ciblé.

Quels sont les organismes susceptibles d'utiliser les résultats du programme et dans quelles mesures seront-ils diffusés ?

Le bénéficiaire ainsi que les partenaires diffuseront et utiliseront les résultats du programme dans le cadre de leur mission propre ou partenarial (Fédération de pêche, ONEMA, Agence de l'eau, DDTM, Université de Corse, OEC...).